



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 13/2013  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'un crédit d'étude pour la construction  
du nouveau collège du cycle secondaire à Copet**

***Séance de la commission***

Date	Mardi 28 mai à 19h00 et si nécessaire le lundi 10 juin à 20h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n° 6



## LEXIQUE

DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et des affaires culturelles <a href="http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/">http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/</a>
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire <a href="http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/dgeo/presentation/">http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/dgeo/presentation/</a>
Harmos	Harmonisation scolaire intercantonale (concordat) <a href="http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/actualites/dossiers-en-cours/">http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/actualites/dossiers-en-cours/</a>
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants <a href="http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/spj/dossiers-et-actualites/laje/">http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/spj/dossiers-et-actualites/laje/</a>
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire <a href="http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/actualites/dossiers-en-cours/">http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/actualites/dossiers-en-cours/</a>
PDCn	Plan directeur cantonal <a href="http://www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/plan-directeur-cantonal/">http://www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/plan-directeur-cantonal/</a>
PMU	Plan de mobilité et d'urbanisme intégré <a href="http://www.vevey.ch/N9308/plan-de-mobilite-et-d-urbanisme-integre-pmu.html">http://www.vevey.ch/N9308/plan-de-mobilite-et-d-urbanisme-integre-pmu.html</a>
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes <a href="http://www.sia.ch/fr/">http://www.sia.ch/fr/</a>
SIMAP	Système d'information sur les marchés publics en Suisse <a href="http://www.simap.ch/fr/">http://www.simap.ch/fr/</a>

## TABLE DES MATIERES

<b>1. OBJET DU PRÉAVIS .....</b>	<b>3</b>
<b>2. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>3. CONCOURS D'ARCHITECTURE.....</b>	<b>5</b>
3.1 Programme	
3.2 Site	
3.3 Programme des locaux	
3.4 Jugement	
3.5 Projet lauréat	
3.6 Estimation financière	
<b>4. CONCERTATION PUBLIQUE.....</b>	<b>9</b>
4.1 Ateliers participatifs	
4.2 Mobilité	
4.3 Lien urbain	
4.4 Financement	
<b>5. DÉVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>12</b>
5.1 SméO, fil rouge pour la construction durable	
5.2 Standard Bâtiments 2011 et Minergie-ECO	
<b>6. DEVIS - ÉTUDES.....</b>	<b>13</b>
6.1 Marchés publics	
6.2 Montant du crédit d'étude	
<b>7. CALENDRIER.....</b>	<b>15</b>
<b>8. ASPECTS FINANCIERS.....</b>	<b>15</b>
8.1 Demande de crédit	
8.2 Subventions	
8.3 Plan des investissements	
8.4 Plafond d'endettement	
8.5 Financement	
8.6 Amortissement du crédit d'étude	
<b>9. CONCLUSIONS.....</b>	<b>17</b>

Vevey, le 18 avril 2013

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## 1. OBJET DU PREAVIS

Dans sa séance du 2 mai 2012, votre Conseil communal accordait un crédit de CHF 450'000.— pour financer l'organisation d'un concours d'architecture pour le nouveau collège du cycle secondaire. Le concours est terminé, le jury a fait son choix, la Municipalité l'a confirmé. Il y a lieu maintenant de développer le projet. Le présent préavis a donc pour objet une demande de crédit de TTC CHF 4'830'000.— destiné à financer les études. Il s'ensuivra en 2014 une demande de crédit d'ouvrage après obtention du permis de construire et du devis général du projet.

Consciente de l'impact généré par ce nouvel équipement public, la Municipalité s'est engagée à mener un travail spécifique pour les questions de mobilité, de financement et de lien urbain de l'école avec le quartier.

Le nouveau collège secondaire de Copet s'inscrit dans la stratégie développée par la Municipalité pour un accueil complet à long terme pour le parascolaire, le primaire et le secondaire. Nous rappelons qu'une fois le collège réalisé, trois opérations de rénovation et d'entretien différés pour les collèges de la Veveyse, du Bleu et du Clos seront rendues enfin possibles. Le corollaire de ce remaniement est la possibilité de valoriser des sites qui ne trouveraient plus à terme leur justification pour les besoins scolaires (pavillons de Charmontey, Prairie 42, Athénée, voire tout pour partie des Galeries du Rivage).

Afin d'éviter trop de répétitions, nous vous renvoyons au texte détaillé du préavis N°05/2012 pour ce qui concerne le cadre légal, l'analyse des besoins et le scénario choisi par la Municipalité, validé par votre Conseil.

Vous en trouverez par contre un résumé dans l'introduction du présent préavis.

## 2. INTRODUCTION

Un véritable enjeu de société a motivé la Municipalité à lancer cet ambitieux projet ; préoccupée de la durabilité de ses choix, de la bonne prise en compte de l'ensemble des contraintes auxquelles elle est soumise, elle est pleinement consciente de la place à attribuer à l'enseignement et des moyens qu'elle doit y consacrer.

Vevey atteindra sa capacité maximum d'accueil d'élèves à l'horizon 2016-2017 avec une croissance prévue de 27% d'élèves supplémentaires à scolariser d'ici 2025.

Trois raisons principales sont à l'origine de ce constat :

1. **une évolution démographique à la hausse** qui a comme corollaire une augmentation sensible des effectifs dans tous les degrés de l'enseignement ;

2. **les contraintes institutionnelles** (nouvelle loi scolaire - LEO, concordat intercantonal HARMOS, loi sur l'accueil de jour des enfants - LAJE, école à journée continue (art.63a de la Constitution vaudoise) ;
3. **l'état de dégradation de certains collèges** et la nécessaire planification de leur rénovation ou de travaux d'entretien lourds.

La Ville de Vevey doit assumer sa responsabilité légale dans la mise à disposition des locaux nécessaires à la mission de l'enseignement obligatoire.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité a retenu le scénario de création d'un nouveau collège sur un site unique, ceci dans la ligne des recommandations du Canton (ligne d'action B4, mesure B41 du Plan directeur cantonal).

Une infrastructure nouvelle permet :

- d'inscrire un bâtiment multifonctionnel dans la vie d'un quartier ;
- de répondre entièrement aux contraintes institutionnelles, en particulier pour le secondaire. Sa localisation n'est en effet pas dépendante du principe de proximité pour les âges impliqués (9e-11e) ;
- d'étoffer significativement l'offre de locaux à disposition pour le reste du système ;
- de donner la marge de manœuvre nécessaire pour entreprendre les rénovations indispensables sur les autres bâtiments scolaires, avant qu'ils ne soient à nouveau complètement occupés.

L'implantation du nouveau collège secondaire le long de la Veveyse et dans un quartier en pleine mutation, Gilamont, en font un choix pertinent dans la continuité des réflexions et investissements menés par la ville pour revaloriser ce quartier.

Depuis quelques années, les bords de la Veveyse se transforment et retrouvent un attrait. Ce fut d'abord le quartier des Moulins de la Veveyse, puis la rénovation des tours de Gilamont. La démolition des gradins du terrain de Copet 1 et, bientôt, la construction de logements sur la parcelle propriété de Grisoni-Zaugg SA, à l'avenue de Gilamont 21. Le dénominateur commun à l'ensemble de ces projets est la Veveyse. Elle permet de créer un lien direct avec le centre-ville, mais aussi un lien symbolique avec le collège de la Veveyse en aval, proche du lac et construit il y a maintenant un siècle.

Le choix du site de Copet s'intègre dans la réflexion sur l'espace urbain et le rôle de l'école dans son milieu. L'école de Copet est une occasion unique de mettre en valeur un morceau de ville et une vision de l'enseignement en accord avec son temps.

L'école et ses annexes doivent donc permettre de créer un pôle d'intérêt dans le quartier. La volonté d'ouvrir l'école sur son environnement trouve ici sa pleine justification. La triple salle de gymnastique, appelée à être le nouveau centre sportif de Vevey, l'aula, le restaurant scolaire et le centre de documentation doivent trouver un prolongement naturel dans le tissu urbain l'entourant. En ce sens le préau scolaire revêt un enjeu d'intégration de l'école dans le quartier.

L'avenue des Crosets servira d'axe pour les transports publics et privés. Le cheminement le long de la Veveyse doit permettre de gérer la mobilité douce, cycles et piétons en toute sécurité.

C'est ainsi, dans cet esprit « global », que le Jury du concours d'architecture a guidé ses réflexions pour juger les projets soumis et définir un classement complété de recommandations à l'attention du Maître d'ouvrage.

### **3. CONCOURS D'ARCHITECTURE**

#### **3.1 Programme**

La mise en place du programme définitif du futur collège et de ses annexes s'est faite en collaboration avec les différents services impliqués, soit :

- la Direction de l'éducation ;
- la Direction de l'architecture et des infrastructures ;
- la Direction des affaires sociales et familiales ;
- les directeurs des établissements scolaires primaire et secondaire ;
- l'Office de l'urbanisme ;
- l'Office du développement durable ;
- les délégués à la jeunesse, aux sports ;
- l'Association Sécurité Riviera – Trafic et signalisation.

Dans sa séance du 10 mai 2012, le Conseil communal a accepté un crédit de CHF 450'000.— pour l'organisation d'un concours d'architecture pour un nouveau collège secondaire à Copet. Le jury du concours d'architecture, lancé fin juin 2012, pour un nouveau collège du cycle secondaire a rendu son jugement.

Cette phase marque une étape importante du projet avant son développement définitif. (<http://www.vevey.ch/data/dataimages/Upload/Rapport-du-Jury-web.pdf>)

La procédure a été définie selon la législation relative aux marchés publics. Le programme du concours a été certifié conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, éd 2009.

L'ouverture du concours a été publiée sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch) et dans la Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud (FAO VD) du 26 juin 2012.

Le concours était ouvert aux architectes (ou aux groupements d'architectes) établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994, qui offre la réciprocité aux architectes établis en Suisse.

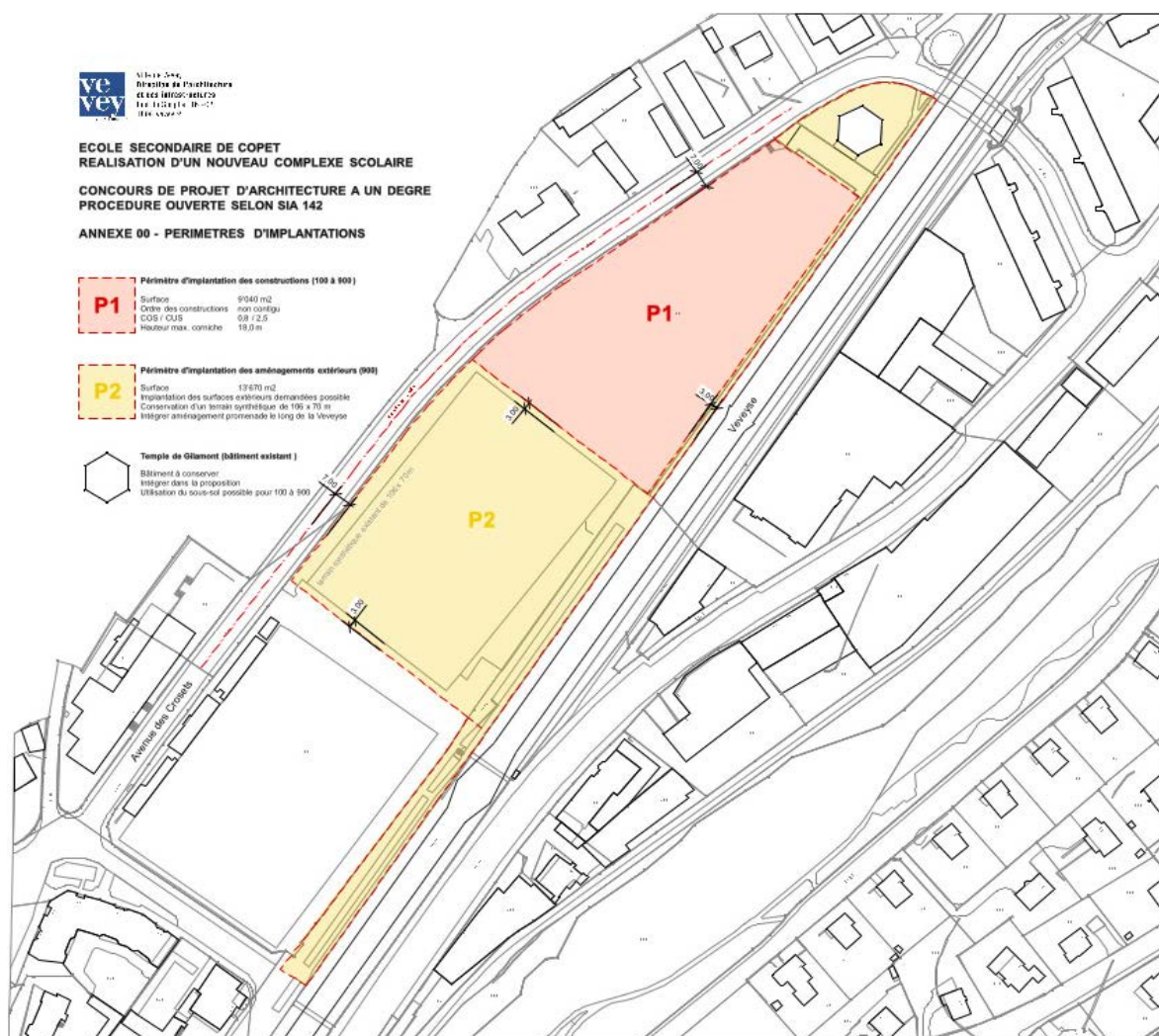
48 projets ont été envoyés, dans les formes et les délais prescrits. L'examen préalable des dossiers a porté sur la conformité des dossiers aux conditions imposées par le programme du concours relatives à l'envoi des dossiers, aux délais, au respect de l'anonymat, aux documents exigés et aux projets.

Le Jury s'est réuni les 22, 23 novembre 2012 et le 3 décembre 2012 pour examiner et juger les projets exposés dans le bâtiment dit de l'ex-EPA sis à la rue d'Italie 56 à Vevey.

### 3.2 Site

Le périmètre d'implantation du ou des bâtiments était le terrain de Copet 3. La parcelle se situe dans le secteur « zone IV Industrie » du plan des zones. En accord avec l'Office de l'urbanisme, les règles à respecter dans le cadre du concours avaient été définies.

Le périmètre étendu pour l'implantation des aménagements extérieurs comprenait le terrain de Copet 2 en plus de Copet 3, les abords de la Veveyse le long du terrain de Copet 1 et la zone du temple de Gilamont en amont du site.



### 3.3 Programme des locaux

Le programme scolaire qui a été établi se base sur les normes et directives de l'Etat de Vaud pour l'enseignement secondaire obligatoire. Il a été soumis au Département de la formation, de la jeunesse et des affaires culturelles (DFJC) - Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) du canton de Vaud. Un mandataire architecte a également participé au groupe de travail et un bureau spécialisé dans la planification scolaire a expertisé la pré-étude.

Le nouveau collège est conçu pour accueillir à terme 800 élèves. Ce bâtiment, d'abord scolaire, est aussi destiné aux associations, aux clubs sportifs, et enfin au public.

Il inclura ainsi les éléments suivants :

- les espaces d'accueil nécessaires pour 800 élèves (actuellement 653 élèves à Kratzer) ;
- 43 classes et 17 salles spéciales, ce qui représentent 60 salles ;
- un restaurant scolaire de 250 à 300 places ;
- une aula modulable de 300 places, en liaison avec le restaurant scolaire;
- une salle omnisport (triple salle) ouverte aux clubs sportifs, pouvant accueillir jusqu'à 1'000 spectateurs ;
- un centre de documentation ouvert au public, antenne de la bibliothèque municipale

### 3.4 Jugement

Le Jury a progressivement sélectionné les projets selon des priorités de jugement qu'il s'est fixées et les critères d'appréciation suivants:

- Les qualités urbanistiques
- La valeur architecturale
- Le respect du programme
- Le développement durable
- L'économie des moyens

Après analyse, le Jury a décidé d'admettre tous les projets au jugement. Trois d'entre eux sont exclus de la répartition des prix, pour non-respect du gabarit maximum demandé ; ils peuvent néanmoins obtenir une mention.



Après analyse, le Jury a décidé d'admettre tous les projets au jugement. Trois d'entre eux sont exclus de la répartition des prix, pour non-respect du gabarit maximum demandé ; ils peuvent néanmoins obtenir une mention.

Le Jury a décidé, à l'unanimité du classement suivant avant la levée de l'anonymat et répartition de la planche des prix (liste des participants en annexe) :

- |  |   |
|--|---|
| 1 <sup>er</sup> rang, 1 <sup>er</sup> prix,      | <b>VELÂDZO</b><br>Alexandre Clerc Architectes Sàrl, Fribourg  |
| 2 <sup>ème</sup> rang, 2 <sup>ème</sup> prix,    | <b>STAIRWAY TO HEAVEN</b><br>NOMOS Groupement d'Architectes SA + PYO arquitectos + PASCAL HEYRAUD, Genève |
| 3 <sup>ème</sup> rang, 3 <sup>ème</sup> prix,    | <b>LUMIERES SUR LA PLACE</b><br>SIMONET et CHAPPUIS architectes, Pierre-André Simonet, Fribourg           |
| 4 <sup>ème</sup> rang, 1 <sup>ère</sup> mention, | <b>Tapitor</b><br>Meier+ associés architectes SA, M. Philippe Meier architecte EPFL-FAS-SIA, Genève       |
| 5 <sup>ème</sup> rang, 4 <sup>ème</sup> prix,    | <b>Flash Gordon</b><br>Lemanarc SA, M. Xavier Marlaire, Lausanne  |
| 6 <sup>ème</sup> rang, 2 <sup>ème</sup> mention, | <b>STANLEY</b>  |

7<sup>ème</sup> rang, 5<sup>ème</sup> prix,

8<sup>ème</sup> rang, 6<sup>ème</sup> prix,

9<sup>ème</sup> rang, 7<sup>ème</sup> prix,

Charles Pictet Architecte FAS SIA, M. Charles Pictet, Genève

**Quelqu'un qui m'resemble**

3PLUS ARCHITECTES SA, M. Marc-Laurent Naef, Lausanne

**GATEWAY**

MASKIN Sàrl, Fribourg

**RE-PLAY**

BONNARD WOEFFRAY ARCHITECTES FAS SIA, G. Bonnard, D. Woeffray, Monthey

### 3.5 Projet lauréat

Le jury, à l'unanimité, a recommandé au Maître de l'ouvrage, l'attribution du mandat d'architecte pour les études et la réalisation du projet **No 8 VELÂDZO**, signifiant « petit village » en patois vaudois. L'annonce du jugement, la remise des prix et le vernissage de l'exposition publique ont eu lieu le 24 janvier 2013 au bâtiment de l'ex-EPA (projet lauréat en annexe).



*Maquette d'implantation du projet Velâdzo*

Le jury reconnaît ainsi la grande qualité de ce projet d'abord dans sa composition d'un seul volume, sobre, concentré autour d'une cour baignée de lumière naturelle. Ce bâtiment saura cependant rayonner sur l'extérieur par ses entrées et ses vues sur les paysages variés du quartier ; quartier qui pourra facilement s'approprier les espaces collectifs et publics d'une école ouverte à la collectivité.

Ce volume occupe ainsi modérément le sol du périmètre du concours. Son implantation libère un vaste préau et permet la mise en valeur des deux espaces extérieurs principaux, l'un « vert, plus naturel » au sud, avec les terrains de sport et l'autre « minéral » au nord, avec la cour de récréation et une place de quartier.

Cet usage parcimonieux du sol a été complété par une lecture subtile de la topographie du site, en légère pente, permettant d'offrir des entrées différenciées dans le bâtiment garantissant une liberté d'usage entre les activités scolaires et publiques.

Il est tout autant évident que le projet doit maintenant entrer dans la phase d'optimisation, afin de trouver dans le détail les solutions techniques et architecturales qui permettront de répondre à toutes les contraintes.

### 3.6 Estimation financière

Dans le cadre du jugement du concours, une expertise économique du projet lauréat a été réalisée par un bureau spécialisé. Celle-ci s'est en outre appuyée sur les planches remises, soit les plans et coupes au 1/100 et sur les détails de principes constructifs au 1/20. Une séance d'audition de l'architecte a également permis de bien matérialiser le concept exprimé au niveau de l'avant-projet.

Des subventions seront demandées auprès du Fonds du Sport ainsi que l'association Minergie.

Dès lors, au stade des études actuelles, le montant global de l'opération se présente comme suit :

CFC 1 : Travaux préparatoires	CHF	2'522'700.—
CFC 2 : Bâtiment	CHF	51'611'800.—
CFC 3 : Equipements d'exploitation	CHF	1'400'000.—
CFC 4 : Aménagements extérieurs	CHF	1'570'000.—
CFC 5 : Frais secondaires	CHF	4'000'000.—
CFC 9 : Ameublement	CHF	<u>800'000.—</u>
Total	CHF	61'904'500.—
Subventions escomptées à déduire	CHF	<u>1'500'000.—</u>
Montant total de l'estimation	CHF	60'404'500.—
<b>Montant global de l'opération arrondi à</b>	<b>CHF</b>	<b><u><u>60'000'000.—</u></u></b>

## 4. CONCERTATION PUBLIQUE

Considérant l'importance de cet ouvrage pour la collectivité veveysanne, la Municipalité a décidé de faire accompagner la réalisation de ce projet par un processus de concertation publique.

### 4.1 Ateliers participatifs

Afin d'élargir les possibilités d'appropriation du projet, en particulier des espaces intérieurs et extérieurs, la Municipalité a mis en place un accompagnement sous forme d'ateliers participatifs. Dans ce cadre, six ateliers dits de convergence ont été mis sur pied avec :

- les enseignants ;
- la société civile articulée autour du Conseil d'établissement, de la bibliothèque et de l'association l'APERO (Association Pour les Environs de RObin Association de quartier de Plan-Dessus) ;

- les sports ;
- la jeunesse et les activités parascolaires ;
- les riverains ;
- les représentants politiques.

Le but des ateliers de convergence est de créer une vision commune par rapport au projet et de développer des idées qui seront transmises au comité de pilotage (COFIL) du projet. Ils se sont déroulés entre le 7 et 14 mars et ont réuni environ 60 personnes. Un nouvel atelier de convergence se tiendra au mois de mai avec les riverains.

Un atelier urbain plus large est prévu pour le mois de septembre, phase de concertation directe avec les publics. Cet atelier sera accompagné de phases d'échanges, de dialogues et de restitutions.

De manière générale, les propositions concrètes évoquées lors des ateliers démontrent la volonté de faire de l'école de Copet un projet exemplaire de développement durable intégrant les composantes économique, sociale et écologique. Trois thèmes se sont fortement dégagés des travaux des ateliers: la mobilité, le financement et le lien urbain.

## 4.2 Mobilité :

Transport individuel motorisé (TIM)

L'atelier a mis en évidence que la problématique de l'accessibilité et du stationnement est déjà sensible dans le quartier de Gilamont, que l'on soit résident, utilisateur des installations de Copet, spectateur des manifestations sportives ou pendulaire. Le projet de nouveau collège, qui accentuera la pression des déplacements et stationnement sur Gilamont, est l'occasion de donner une réponse à l'échelle du quartier en cohérence avec la politique de stationnement de la ville issue respectivement du Plan de mobilité et d'urbanisme intégré (PMU) et du Plan d'agglomération Rivelac.

Le PMU développe ses objectifs stratégiques selon les trois thématiques que sont le stationnement des pendulaires, le stationnement des visiteurs et le stationnement des habitants. C'est selon ces critères d'usage que la question du stationnement au nord de la ville doit trouver des réponses.

Une fois la demande en stationnement évaluée entre habitants, pendulaires, clients/visiteurs, les principes pour y répondre seront fixés, en termes de localisation, de gestion, de capacité, de tarification et de règles d'attribution. Plusieurs sites existent pour accueillir du stationnement, qu'il soit en ouvrage enterré ou semi-enterré. Le résultat de ce travail fera l'objet d'un préavis spécifique.

Compte tenu des projets et des intentions de projets communaux de parkings (Entre-Deux-Villes, entrées nord et ouest de la ville, avenue de Blonay, etc.), des projets sur les parcelles privées avec possibilité de places publiques (CFF, nouvelle Migros, Cours aux Marchandises, par exemple), des mesures de politique tarifaire à mettre en place (préavis ODD : PMU - Mesure F 1-3, "Modification du statut de zones de stationnement"), des mesures de gestion par l'éventuelle, mais nécessaire, ouverture nocturne des parkings des centres commerciaux de Saint-Antoine et de Midi-Coindet, ainsi que d'autres réflexions en cours, **la Municipalité doit établir une planification d'ensemble qui serve de base à la justification des projets communaux** avant toute demande de crédit, qu'elle soit d'étude ou d'ouvrage. Cette démarche correspond à une consolidation de la stratégie de stationnement proposée dans le Plan de mobilité et d'urbanisme intégré (PMU - Partie 2: volet stratégique, chapitre F).

## Mobilité douce

Promenade des Moulins de la Veveyse, démolition des gradins de Copet 1 participent à l'idée de la création d'un axe de mobilité douce le long de la Veveyse qui structure notre ville. La réflexion est à mener depuis la Gare jusqu'au et au-delà du nouveau collège secondaire par exemple jusqu'au site des Toveires, voir de La Veyre.

Ainsi un cheminement sécurisé pourrait voir le jour et avoir une connotation thématique sportive ou culturelle. Sport pour les équipements reliés entre eux, soit terrain de Copet, terrain de Pra, Toveires, La Veyre, jusqu'à la piste vita sur la commune de St-Légier, et culture entre le futur centre ludique Nestlé, aux Bosquets, les fresques des Tours de Gilamont et le futur musée Chaplin.

Les rives de la Veveyse doivent permettre de gérer cet axe de mobilité douce, cycles et piétons, en toute sécurité pour les écoliers, les pendulaires, les habitants ou les visiteurs. Une ou plusieurs passerelles sur la Veveyse devraient être construites notamment au niveau du site de l'école.

### **4.3 Lien urbain**

Lors des ateliers de convergence, il y a eu une forte perception de l'opportunité du projet d'école comme un facteur d'intégration plus large des milieux scolaires, sportifs et du voisinage. Au-delà de la réussite fonctionnelle de cette intégration, l'école de Copet poursuivra la revalorisation de l'image du quartier de Gilamont.

Une grande attention à l'interface entre le monde scolaire et les activités du quartier doit être apportée. L'usage multifonctionnel et multi-public du bâtiment est à valoriser, mais c'est surtout l'espace public entre le nouveau collège et le temple de Gilamont qui génère beaucoup d'attente. La gestion entre la logique scolaire et la vie extra-scolaire est au centre du développement de cet espace.

Perçus potentiellement comme un équipement public de qualité, les locaux du temple de Gilamont et des vestiaires de Copet 3 doivent pouvoir être réaffectés pour les besoins du quartier.

### **4.4 Financement**

Une autre question polarisante est le financement de l'infrastructure et ses conséquences sur les finances communales. Compte tenu des importants investissements en cours et à engager d'ici la fin de la législature, le plafond d'endettement fixé à hauteur de 200 millions de francs jusqu'au 30 juin 2016 n'offre plus la possibilité de financer la construction du nouveau collège du cycle secondaire à Copet par un recours à l'emprunt. Dès lors, le projet du nouveau collège doit trouver un mode de financement spécifique.

Des scénarii sont présentés sommairement au chapitre 8 ASPECTS FINANCIERS du présent préavis. Ils seront étudiés par la Municipalité et le choix définitif sera communiqué en temps utile.

La poursuite de la concertation est prévue, comme dit précédemment, par un atelier urbain ouvert à la population au mois de septembre prochain et à la création de sous-commissions plus spécifiques pour le bâtiment, l'espace public, la mobilité, le financement.

## **5. DEVELOPPEMENT DURABLE**

Dès l'élaboration du programme du concours d'architecture, le respect des principes du développement durable a été défini comme un critère déterminant, notamment au travers du label « Cité de l'énergie » et des critères du « Standard Bâtiments 2011 » qui visent à renforcer les mesures en faveur de l'efficacité énergétique, du recours aux énergies renouvelables, ainsi que de la construction écologique et d'un climat intérieur sain.

Le projet de Copet représente dès lors une belle opportunité pour la Ville de Vevey de poursuivre sa volonté de mettre en place une politique de développement durable, tant au niveau de la planification que de l'exécution.

### **5.1 SméO, fil rouge pour la construction durable**

SméO (comme Sols-Matériaux-Energie-Eau) est un logiciel libre d'accès (Open source) qui constitue un véritable fil rouge pour une construction durable. Il est le fruit d'une collaboration entre le Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne et le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique de l'Etat de Vaud.

Cet outil d'aide à la décision et de management prend en considération de façon holistique l'ensemble des critères de durabilité. Il traite notamment les thèmes de l'utilisation du sol et de l'eau, de la sécurité, de la technique de construction et des coûts. Il permet d'aborder les bonnes thématiques au bon moment et propose une intégration transversale de la durabilité des projets en effectuant une analyse du cycle de vie complet des opérations : phases du concours, de la matérialisation, de l'utilisation, de l'entretien et de la déconstruction.

A cet effet, l'outil SméO est utilisé par le Maître de l'ouvrage en étroite collaboration avec les mandataires tout au long du processus d'accompagnement du projet de Copet. Il permettra de préciser, matérialiser et suivre en continu les objectifs de durabilité exprimés dès l'élaboration du programme de concours et permettra également de synthétiser les résultats. Il est en outre adapté au travail en équipe pluridisciplinaire tel que se présente ce projet et prend également en compte les critères de Minergie-ECO.

La saisie des données dans l'outil montre d'ailleurs que les processus appliqués à ce jour (genèse du projet et concours) répondent aux objectifs en matière de représentation des différents groupes d'intérêts impliqués dans le projet, à l'identification des besoins, aux choix réalisés, aux questions de pérennité et de sécurité.

### **5.2 Standard Bâtiments 2011 et Minergie-ECO**

La Ville de Vevey a reçu son premier label « Cité de l'énergie » en 2001 déjà. Ce label est décerné aux collectivités qui ont décidé et/ou appliqué des mesures exemplaires en matière de politique énergétique. Le « Standard Bâtiments 2011 » en constitue la ligne directrice pour la construction et la rénovation des immeubles. Il s'appuie sur des standards et des labels reconnus et acceptés dans le milieu de la construction. Ainsi, l'objectif pour la construction du collège de Copet, est d'atteindre le standard « Minergie-ECO » qui apporte une réelle valeur ajoutée et durable au bâtiment, en particulier :

- Une très bonne qualité de vie et de travail par un éclairage naturel optimal, par une protection accrue contre le bruit (qualités phoniques) et un air ambiant sain en limitant les émissions de polluants (matériaux de construction sans solvant et sans formaldéhyde, par exemple).



### Honoraires architecte et ingénieurs

Les mandats couvrent l'ensemble des études du projet, les procédures de demandes d'autorisations, la phase d'appels d'offres et les propositions d'adjudications. Les montants sont issus des offres rentrées.

Honoraires architecte	TTC CHF	3'150'000.—
Honoraires ingénieur civil	TTC CHF	340'000.—
Honoraires ingénieur électricien	TTC CHF	160'000.—
Honoraires ingénieur chauffage et ventilation	TTC CHF	170'000.—
Honoraires ingénieur sanitaires	TTC CHF	100'000.—

### Honoraires spécialistes

Au vu de l'importance du projet et de la diversité du programme de l'ouvrage, des compétences spécifiques seront indispensables à l'élaboration d'une telle réalisation. Des spécialistes devront être sollicités sur demande dans des domaines très caractéristiques.

- Environnements extérieurs et intérieurs : architecte paysagiste, ingénieur acousticien, éclairagiste, cuisiniste  
TTC CHF 115'000.—
- Développement durable : ingénieur en physique du bâtiment, ingénieur transport/mobilité, gestion et valorisation des déchets, contrôle qualité (Minergie-ECO).  
TTC CHF 60'000.—
- Accompagnement du Maître de l'ouvrage et exploitation : économiste, marchés publics, concertation publique, concept d'exploitation des espaces ouverts et publics,  
TTC CHF 180'000.—

### Frais secondaires

Phases des études du projet, des procédures de demandes d'autorisations, d'appels d'offres et propositions d'adjudications.

Ils couvrent en outre les frais de reprographies (photocopies, tirages de plans) et de publications, en application des règles en matière des marchés publics.

Montants estimés sur la base de réalisations similaires ou par analogie.

- Frais pour dossiers d'autorisations et de publication (compris marchés publics et honoraires géomètre)  
TTC CHF 65'000.—
- Echantillons, essais de matériaux et frais de reproductions  
TTC CHF 240'000.—

### Divers et imprévus

Montant de réserve à disposition du Maître de l'ouvrage pour divers et imprévus et pour arrondi.

Environ 4% du montant global du crédit d'étude  
TTC CHF 210'000.—

**Montant total**  
**TTC CHF 4'830'000.—**

## 7. CALENDRIER

Le calendrier a été établi en étroite collaboration avec l'architecte lauréat du concours. Il est toutefois soumis à des adaptations, les différentes phases pouvant faire l'objet d'éventuels oppositions ou recours.

Demande de crédit d'étude	mai 2013
Octroi du crédit d'étude	juin 2013
Enquête préalable d'implantation	automne 2013
Demande de permis de construire	printemps 2014
Procédure d'appels d'offres en marchés publics	printemps-été 2014
Octroi du permis de construire	été 2014
Demande du crédit d'ouvrage	hiver 2014
Ouverture du chantier	printemps 2015
Rentrée des classes	août 2017

## 8. ASPECTS FINANCIERS – Financement du nouveau collège

Par rapport au plafond d'endettement fixé à 200 millions de francs, pour la législature 2011-2016, le solde disponible pour de nouveaux emprunts est de CHF 44 millions en chiffre rond. Si l'on tient compte des importants investissements en cours (Salle del Castillo, Théâtre de l'Oriental, bâtiment de l'ex-EPA) et des investissements à voter, c'est un montant de près de 45 millions de francs qu'il faut financer par l'emprunt, l'autofinancement et les désinvestissements (vente d'actifs).

Il apparaît aujourd'hui que la construction du nouveau collège ne pourra pas être financée dans le cadre du plafond d'endettement fixé. Dès lors, la Municipalité propose d'étudier les diverses solutions de financement qui peuvent être résumées comme suit :

1. Augmentation du plafond d'endettement selon la procédure prescrite par la loi. Celle-ci prévoit que le Conseil d'Etat procède à un examen approfondi de la situation financière de la Commune et pourrait refuser une demande d'augmentation du plafond d'emprunts qui mettrait en péril l'équilibre des finances communales.
2. Prélèvement par l'arrêté d'imposition de points d'impôt spécial affectés à la construction d'ouvrages d'intérêt public général conformément à l'art. 6, al. 3 de la loi sur les impôts communaux. La durée de l'arrêté d'imposition étant limitée à 5 ans au plus et le point d'impôt valant CHF 800'000.—, le prélèvement de 5 points d'impôt affectés exclusivement au financement du nouveau collège représenteraient, à titre d'exemple, un montant de 20 millions de francs.
3. Réalisation et financement par des tiers (la commune devient locataire des locaux) :
  - Caisses de pensions : elles sont intéressées aujourd'hui à construire et à louer des équipements publics (écoles, EMS, ...)
  - Fonds d'investissement immobilier
  - Création d'une société anonyme par la Commune (voir exemple de Lausanne pour la construction du parking périphérique relais de Vennes)
  - Financement par la Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt
4. Financement PPP (partenariat public-privé)
5. Augmenter l'autofinancement et vendre des biens immobiliers, ce qui permet de limiter le recours à l'emprunt.

### **8.1 Demande de crédit**

La demande de crédit est de CHF 4'830'000.— pour financer les études pour la construction du nouveau collège du cycle secondaire à Copet.

### **8.2 Subventions**

Des subventions pourront être sollicitées auprès du Fonds du Sport ainsi qu'à l'Association Minergie. Le montant global peut être évalué à CHF 1'500'000.—. Cas échéant, cette somme viendra diminuer le coût de construction final de l'ouvrage, mais ne diminue pas le montant du crédit d'étude.

Par ailleurs, une participation de la CIEHL (Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman) pourra également être étudiée.

### **8.3 Plan des investissements**

Le plan des investissements prévoit, sous chiffre 5005, un montant brut de CHF 54'000'000.—.

Cette estimation était basée sur un ratio statistique de l'Etat de Vaud pour les constructions scolaires.

### **8.4 Plafond d'endettement**

Pour la législature 2011-2016, le Conseil communal a fixé, dans sa séance du 8 décembre 2011, le plafond d'endettement à hauteur de 200 millions de francs jusqu'au 30 juin 2016. L'état de la dette au 31 décembre 2012 est de CHF 155'912'500.—, laissant un solde disponible de CHF 44'087'500.— pour de nouveaux emprunts.

### **8.5 Financement**

Le financement de ce crédit d'étude sera assuré par la trésorerie courante.

### **8.6 Amortissement du crédit d'étude**

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 4'830'000.— par un amortissement annuel de CHF 161'000.— pendant 30 ans.

## 9. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis no 13/2013, du 18 avril 2013, concernant la « Demande d'un crédit d'étude pour la construction du nouveau collège du cycle secondaire à Copet »,
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 4'830'000. — TTC pour financer les études pour la construction du nouveau collège du cycle secondaire à Copet
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte "Dépenses d'investissements";
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 161'000.— pendant 30 ans.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire

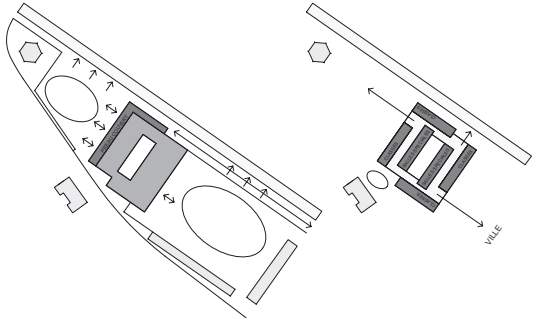
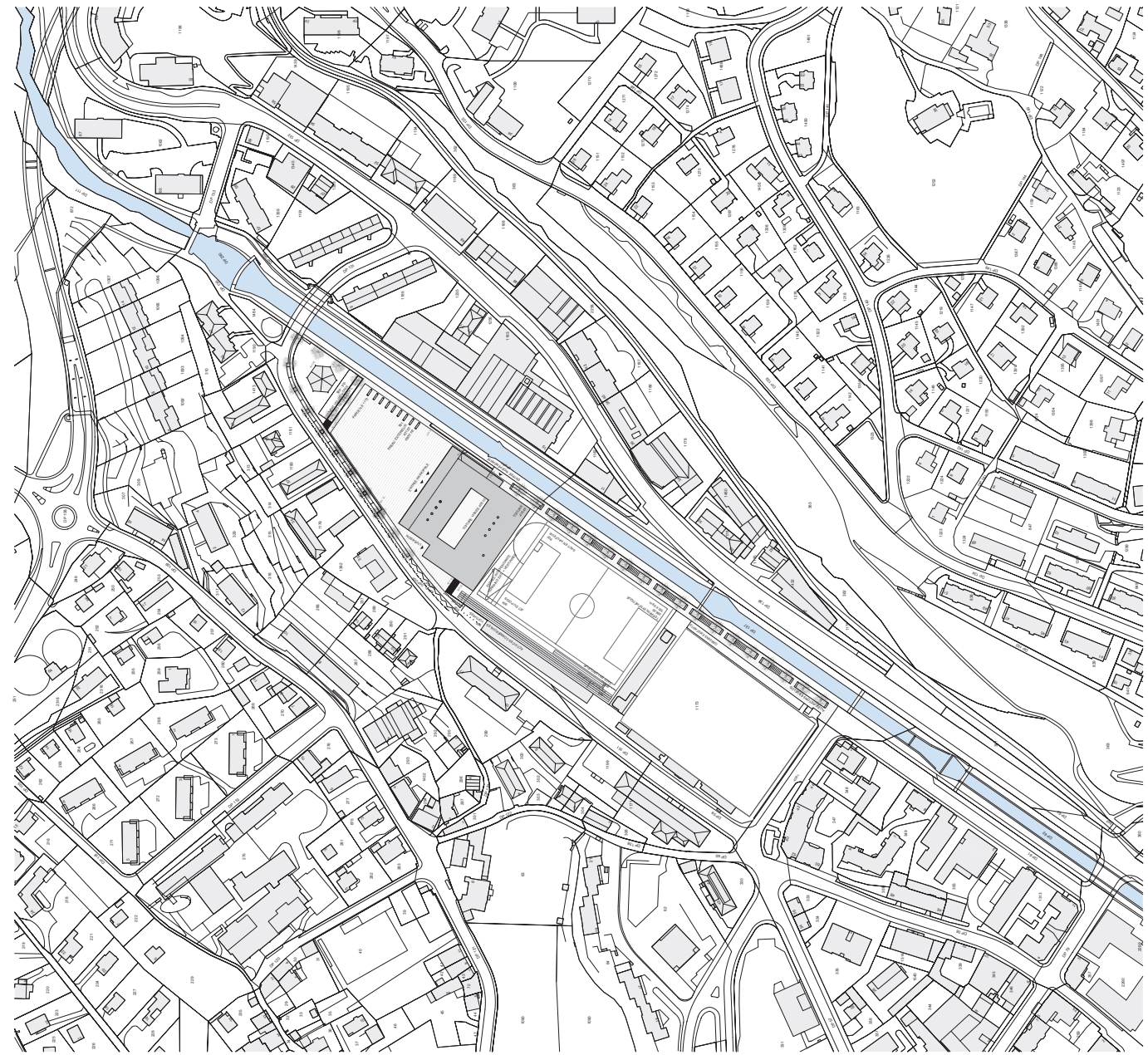
  

Laurent Ballif Grégoire Halter

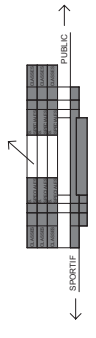
Municipale-déléguée : Mme Elina Leimgruber, municipale de la Direction de l'architecture et des infrastructures, de l'Office du développement durable et de la Direction de l'éducation, Jeunesse et Sports.

Annexes : projet lauréat  
photo maquette  
critique du projet lauréat  
liste des participants au concours

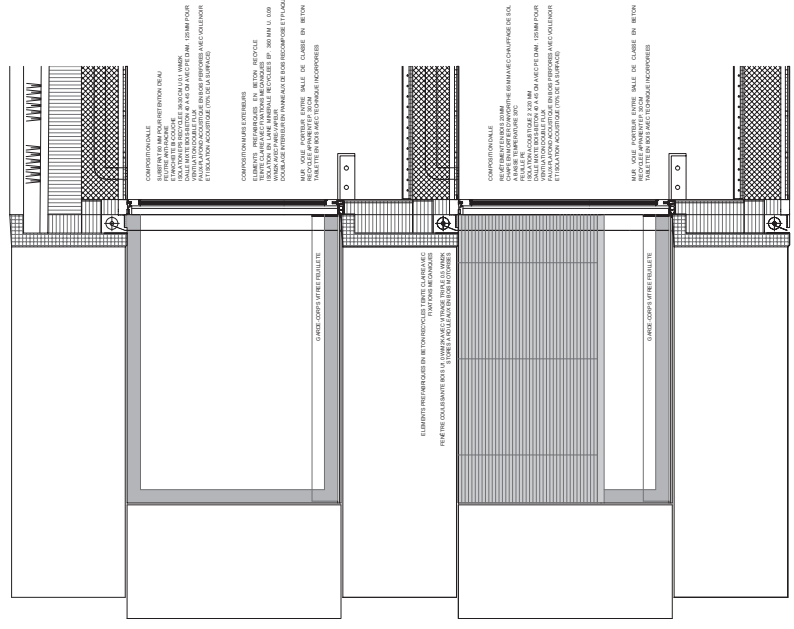


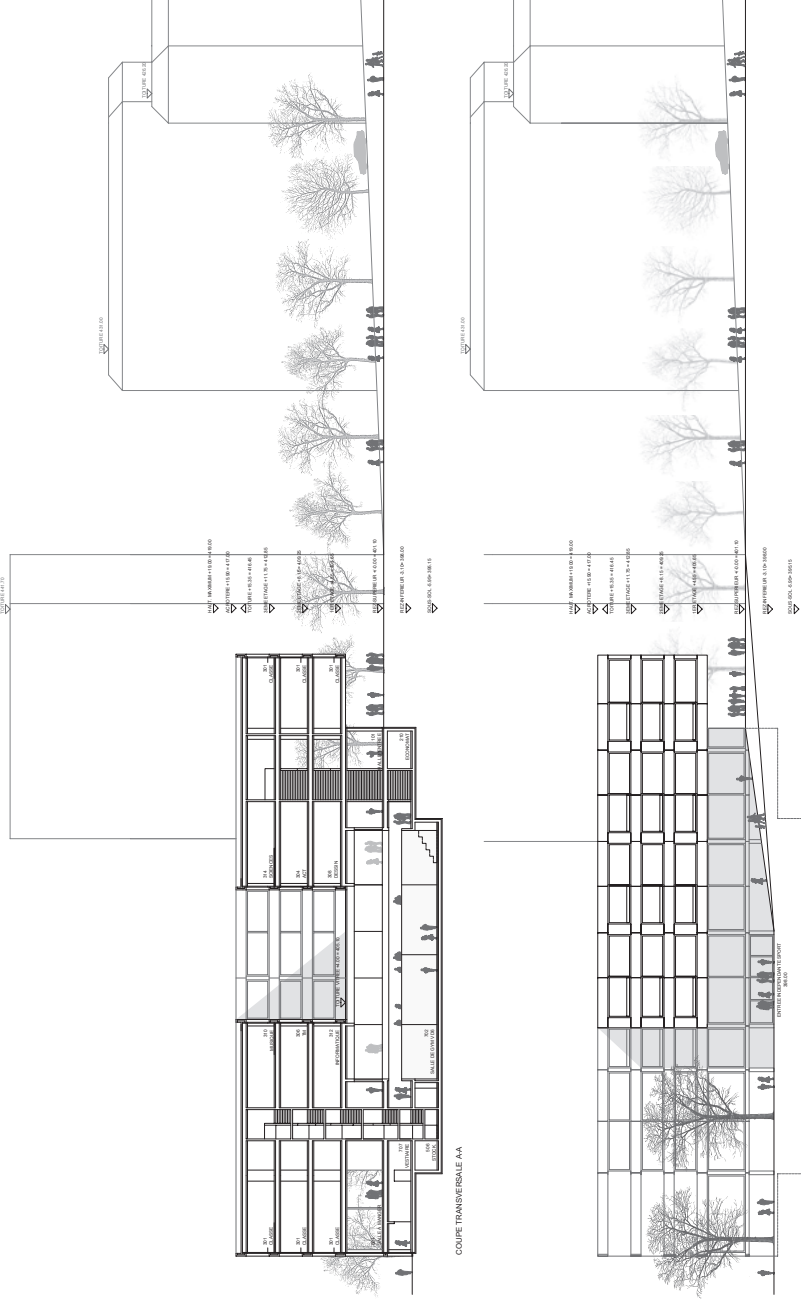


**IMPLANTATION**  
 LE PROJET PRÉVU À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DOIT ÊTRE DÉVELOPPÉ EN CONFORMITÉ AVEC LES ÉPREUVES ÉTABLIES PAR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME LOCAL (PAUL) ET LE PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL) DE LA COMMUNE DE COPET.  
 LE PROJET DOIT ÊTRE DÉVELOPPÉ EN CONFORMITÉ AVEC LES ÉPREUVES ÉTABLIES PAR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME LOCAL (PAUL) ET LE PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL) DE LA COMMUNE DE COPET.  
 LE PROJET DOIT ÊTRE DÉVELOPPÉ EN CONFORMITÉ AVEC LES ÉPREUVES ÉTABLIES PAR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME LOCAL (PAUL) ET LE PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL) DE LA COMMUNE DE COPET.



**ORGANISATION**  
 LE PROJET PRÉVU À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DOIT ÊTRE DÉVELOPPÉ EN CONFORMITÉ AVEC LES ÉPREUVES ÉTABLIES PAR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME LOCAL (PAUL) ET LE PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL) DE LA COMMUNE DE COPET.  
 LE PROJET DOIT ÊTRE DÉVELOPPÉ EN CONFORMITÉ AVEC LES ÉPREUVES ÉTABLIES PAR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME LOCAL (PAUL) ET LE PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL) DE LA COMMUNE DE COPET.  
 LE PROJET DOIT ÊTRE DÉVELOPPÉ EN CONFORMITÉ AVEC LES ÉPREUVES ÉTABLIES PAR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME LOCAL (PAUL) ET LE PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL) DE LA COMMUNE DE COPET.

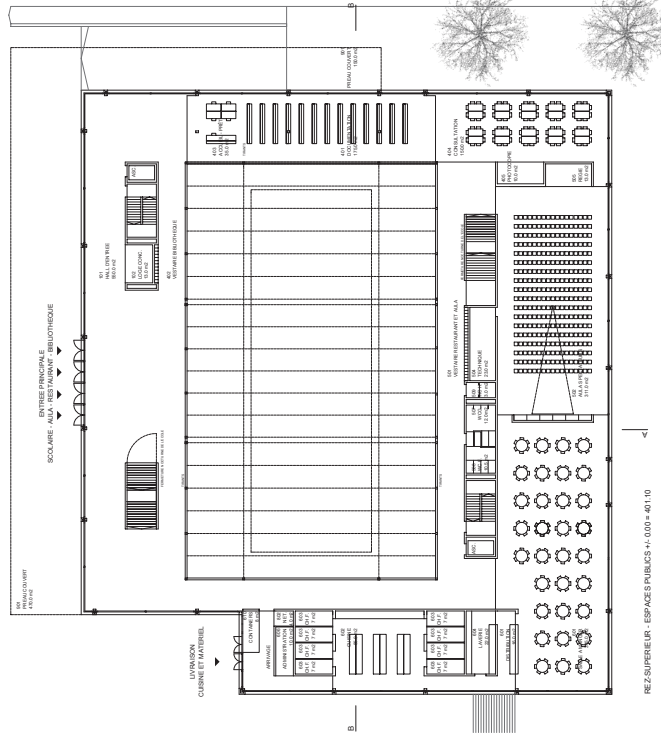
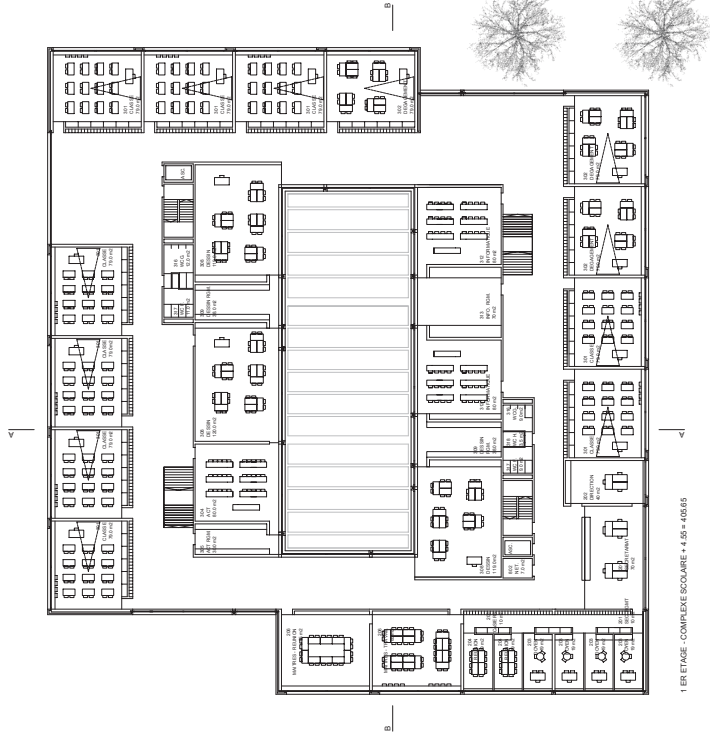


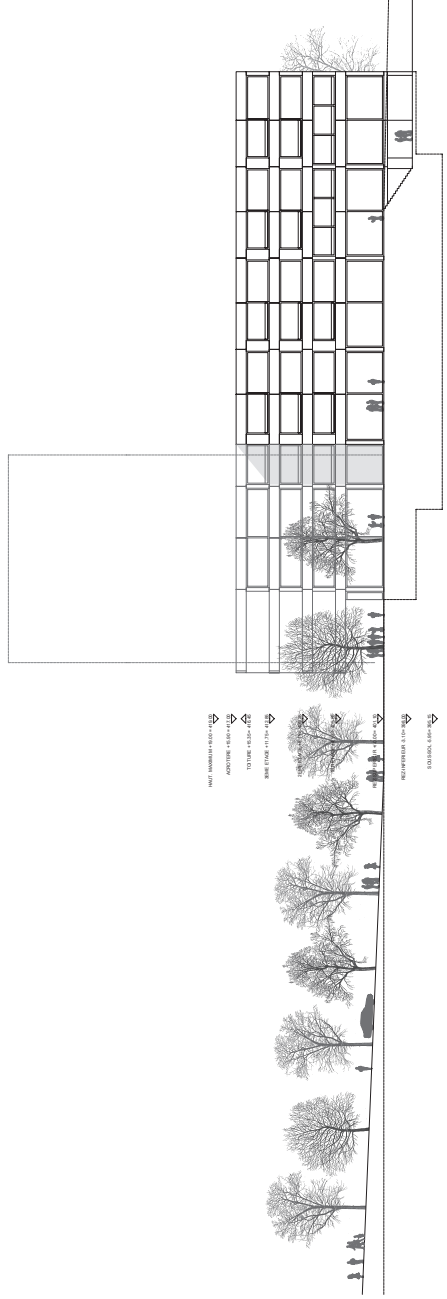


FACADE EST - LA VEUVISE

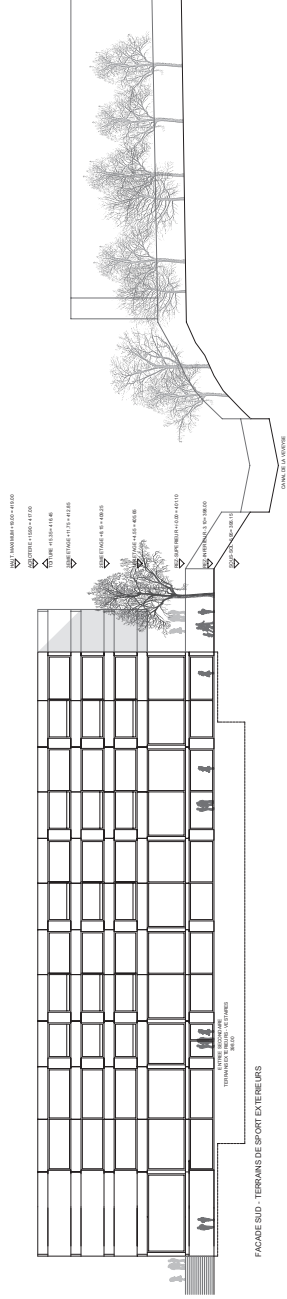


CONCEPT - ORGANISATION INTERIEURE AUTOUR DE L'ESPACE DE REFERENCE (L'ENTREE PRINCIPALE (FACE) ET L'ENTREE INDEPENDANTE A LA SALLE DE SPORT (C.H. DE LA VEUVISE) SONT VISIBLES A DES NIVEAUX DIFFERENTS





FACADE OUEST - AVENUE DES CROZETS



FACADE SUD - TERRAINS DE SPORT EXTERIEURS



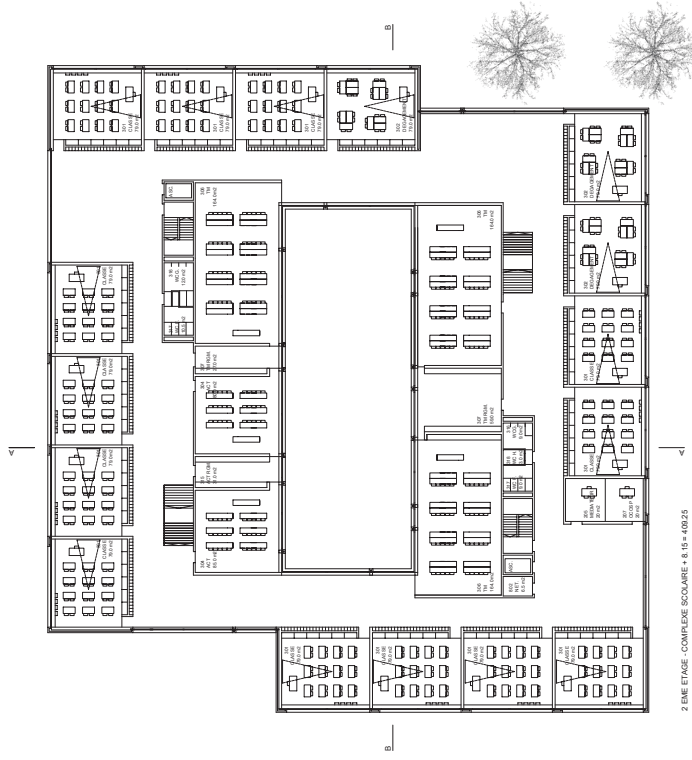
PERSPECTIVE SUD - LE BATIMENT DEVANT LES ESPACES EXTERIEURS (COURT ET TERRAIN DE SPORT)



LE CHEMIN LE LONG DE LA VIEUYSE - LA BIBLIOTHEQUE EST TORSEEFEE A CET AXE DE MOBILITE



3 EME ETAGE - COMPLEXE SQUAIRE - 11.75 x 42.85



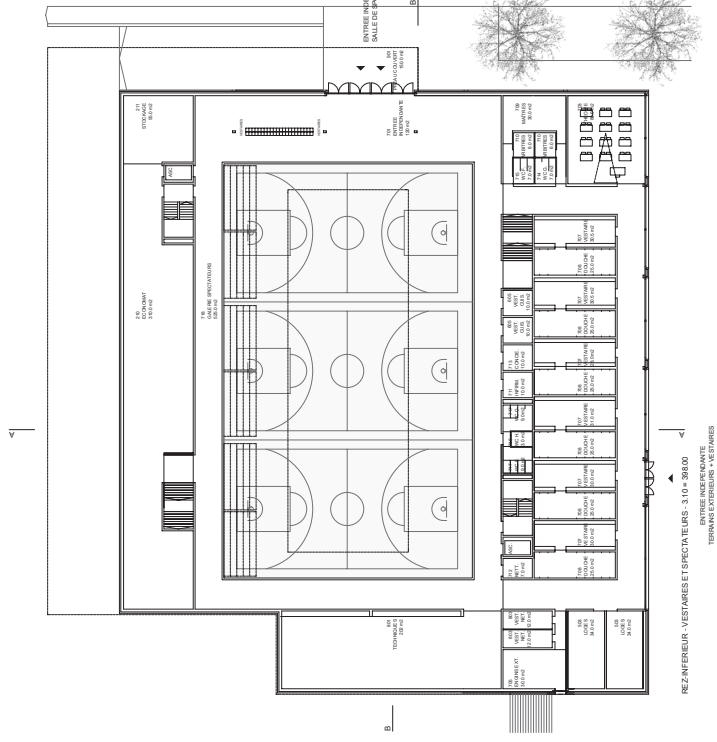
2 EME ETAGE - COMPLEXE SQUAIRE - 8.15 x 40.25



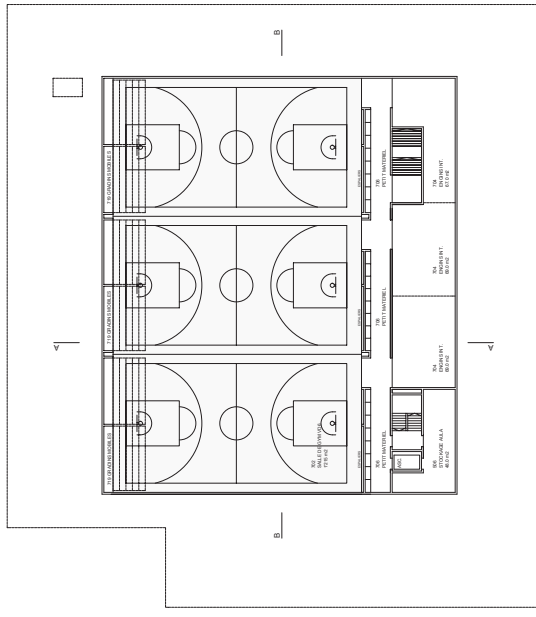
Ville de Vevey  
**Direction de l'architecture  
 et des infrastructures**  
 Case Postale  
 1800 Vevey 2

Demande de crédit d'étude pour la construction du nouveau collège du cycle secondaire à Copet  
 Liste des participants au concours d'architecture à un degré en procédure ouverte selon sia 142

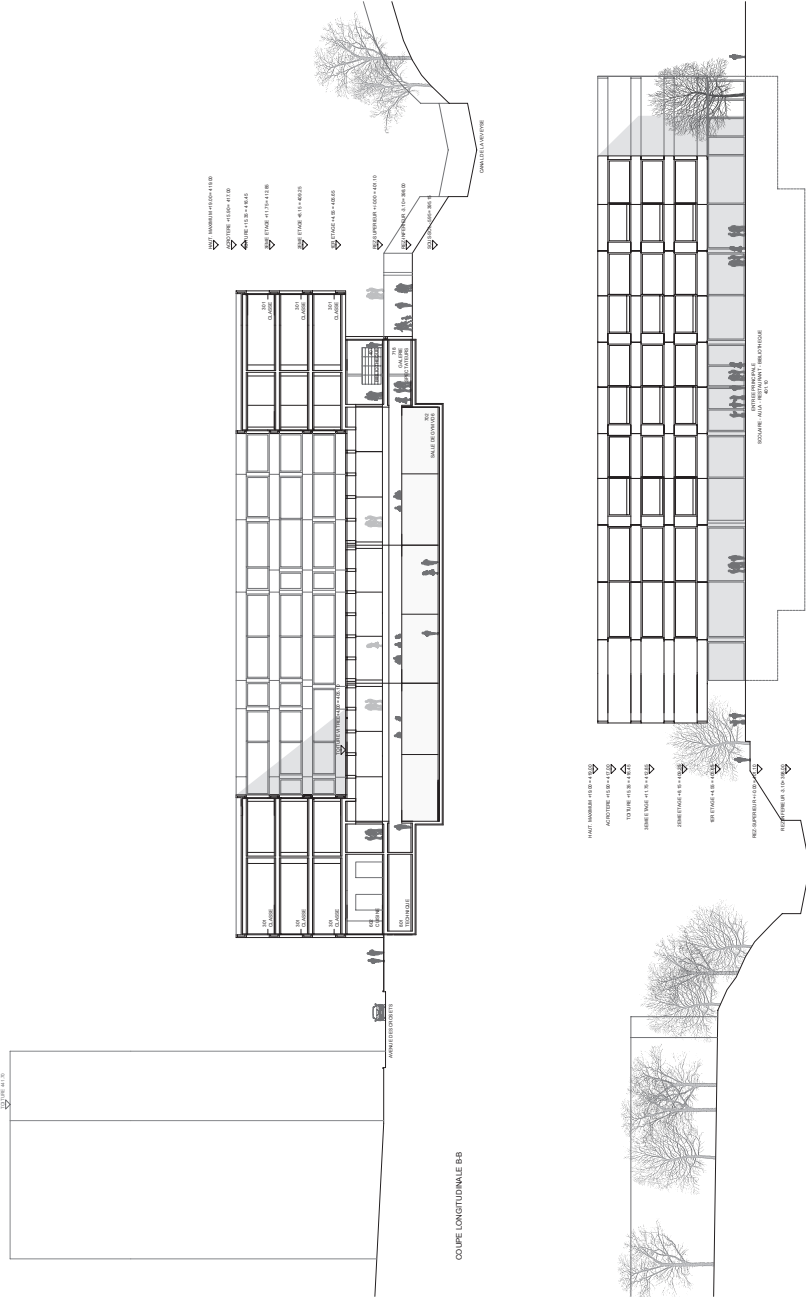
N°	Devise	Raison sociale	NP LOCALITE
1	Gaufrette	aurelVRarchitects	Berlin
2	Quelqu'un qui m' ressemble	3PLUS ARCHITECTES SA	Lausanne
3	fabrique	M. Giorgio CAMPEDEL	Lugano
4	La Règle Est Le Jeu	M. Luigi FIORAMANTI	Roma
5	CELLULOÏD	MIZIEN ARQUITECTURA SLP	Barcelona
6	Le 8	ARCHITECTONIC	Sion
7	LEONTINE	ANORAK sprl, M. Vincent Pidoux	Bruxelles
8	VELÂDZO	Alexandre Clerc Architectes sàrl	Fribourg
9	YVES & EVE	BAILLIF-LOPONTE ET ASSOCIES SA	Carouge
10	RE-PLAY	BONNARD WOEFFRAY ARCHITECTES FAS SIA	Monthey
11	"JARDIN SECRET"	BASSICARELLA ARCHITECTES	Genève
12	PIANO NOBILE	ARGE Berrel Berrel Kräutler AG et TEKHNE SA	Basel
13	STAIRWAY TO HEAVEN	NOMOS Groupement d'Architectes SA	Les Acacias/Genève
14	Tapitor	Meier + associés architectes SA	Genève
15	AOUITA	FS arch. + AAS Architecture	Vevey
16	DESSUS DESSOUS	WÜLSER BECHTEL ARCHITEKTEN	Zürich
17	denfeld	Pont12 architectes SA, M. Antoine Hahne	Lausanne
18	LA CROISEE	y.z architectes Zoé Mc Cluskey	Renens
19	AGORA	SCHMID ARCHITECTES	Clarens-Montreux
20	s'cool	LINK ARCHITECTES SA, M. Stéphane Link	La Tour-de-Peilz
21	TETRIS	WIDMANN FRÖHLICH ARCHITECTES EAUG	Vevey
22	V de Veveyse	Tarazona architecte + Pelegrin architecte	Porto
23	Suivez la rivière...	BARRAULT & PRESSACO	Paris
24	Ecole de Copet 0712	LAURENCE CARMINATI et YANN KEROMNES	Paris
25	le lundi aussi est jour férié	GIOVANNI e NICCOLO CADEO	Brescia
26	3COL3 D3 V3V3Y	ATOCHE & KHENE	Brescia
27	"COPAIN"	FeBruAr, David Brunner et Deborah Fehlmann	Zürich
28	ANANTA	Iffen+Brechbühl SA	Lausanne
29	LUMIERES SUR LA PLACE	SIMONET et CHAPPUIS architectes	Fribourg
30	GATEWAY	MASKIN Sàrl, M. Joaquin Echegoyen	Fribourg
31	RIBAMBELLE	Groupement d'architectes, Castelli-Gippa et Jenny Architectes SA	Blonay
32	flottage	FREI REZAKHANLOU SA	Lausanne
33	Flash Gordon	Lemanarc SA, M. Xavier Marlaire	Lausanne
34	ECOLE DE COPET_TRIPTYQUE	Groupement ACMV_E, Jordan architectes SA et Jürg Zbinden architecte	Vevey
35	U2	CAGNA+WENGER ARCHITECTES SA	Sion
36	SERPENTIN	RIVOLTA Architectures Sàrl et Partners, Miguel Cuellas Canedo	Barcelona
37	CASCADE	VÖCHTING & WANNER, V2V ARCHITECTES EPFL	Vevey
38	Bellevue	mlzd, Genossenschaft Architekten	Biel/Bienne
39	STANLEY	CHARLES PICTET ARCHITECTES FAS SIA	Genève
40	TANGRAM	Richter & Dahl Rocha & Associés architectes SA	Lausanne
41	un deux trois	MATTI RAGAZ HITZ architekten AG	Liebefeld
42	GRAFFITI	GODAT LUCAS ARCHITECTURE sàrl & Pass-age	Sion
43	PETIT IGUAZU	Bauart Architekten und Planer AG	Bern
44	Stephanos	Svend Reymond Architecte	Lausanne
45	"LES COMPERES DE LA SAINT-MARTIN"	U15 ARCHITECTES	Vevey
46	"IL FAUT SAVOIR CULTIVER NOTRE JARDIN."	Agence Beau_Bour	Paris
47	BELVEDERE	Marina Cisneros, Jorge Muños	Madrid
48	OGDL809	Gérald Lafond, Olivier Dolfus, architectes	Lyon



REZ-DE-CHAUSSEE - VESTIBULES ET SPECTATEURS - 3114 x 28100  
 CENTRE INTERCOMMERCE  
 TERRAIN SPORTIF - COUVERTURES



SOUS-SOL - ACTIVITES SPORTIVES - 506 x 2815



COUPE LONGITUDINALE

FAÇADE NORD - COUR DE RECREATION ET PLACE DE QUARTIER



TRANSPARENCE - L'ESPACE CENTRAL DE REFERENCE EST EGALEMENT PERCEPTIBLE DE L'EXTERIEUR



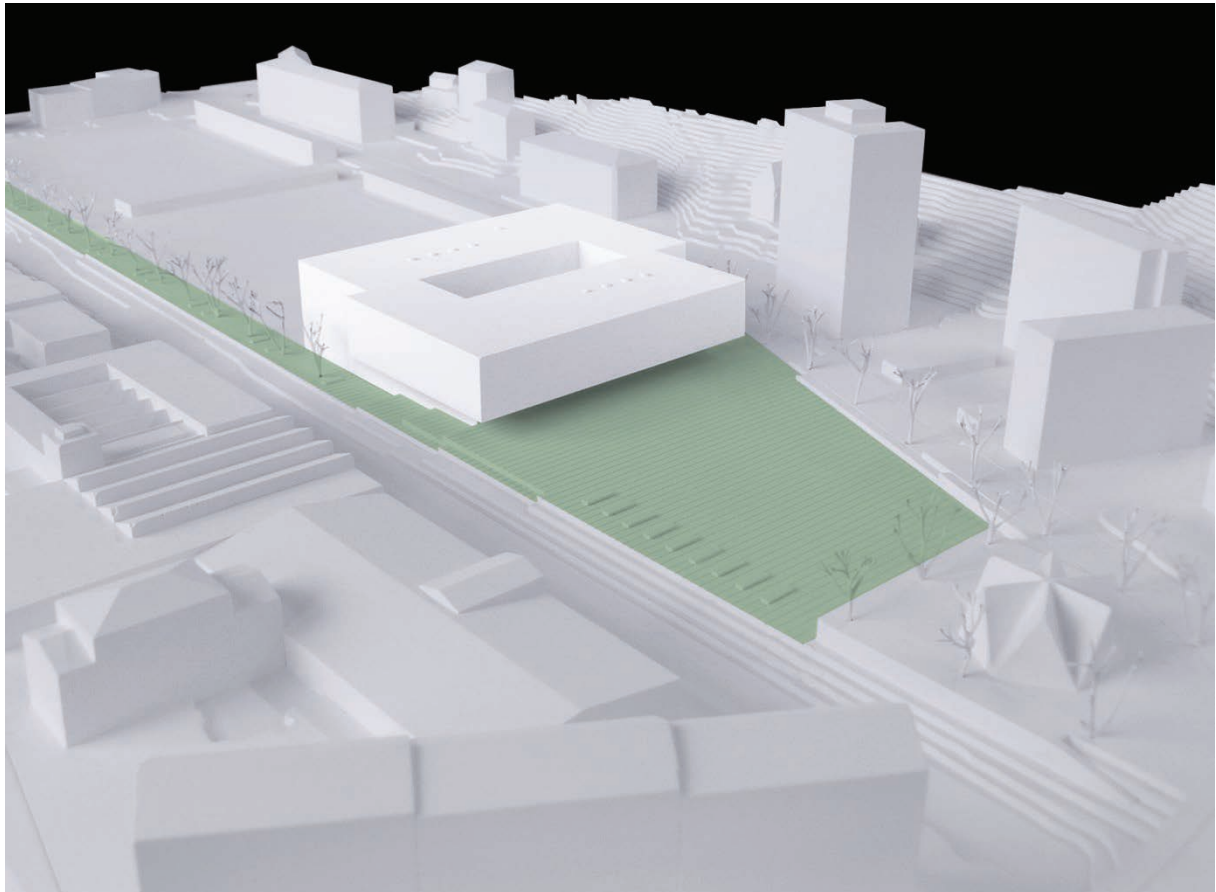
RESPECTIVE NORD - LE COUVERT D'ENTREE RAT FACE AU QUARTIER ET SE RETOURNE VERS LA VILLE COMME "CONNECTION" AVEC LE CENTRE VILLE



Ville de Vevey  
**Direction de l'architecture  
et des infrastructures**  
Case Postale  
1800 Vevey

Demande de crédit d'étude pour la construction du nouveau collège du cycle secondaire à Copet.  
Critique du jury du concours d'architecture.

**Projet 8 - VELÂDZO 1<sup>er</sup> rang – 1<sup>er</sup> prix**





Ville de Vevey  
**Direction de l'architecture  
et des infrastructures**  
Case Postale  
1800 Vevey

Demande de crédit d'étude pour la construction du nouveau collège du cycle secondaire à Copet.  
Critique du jury du concours d'architecture.

### **Projet 8 - VELÂDZO 1<sup>er</sup> rang – 1<sup>er</sup> prix**

Le projet propose de regrouper l'ensemble des activités du nouveau complexe scolaire autour d'une cour, concentrées dans un seul volume qui occupe modérément le sol du périmètre du concours. Son implantation libère un vaste préau au nord et permet la mise en valeur des deux espaces extérieurs principaux, l'un vert des terrains de sport et l'autre minéral de la cour de récréation et place de quartier. La compacité de ce volume est atténuée par l'articulation de retraits sur ses façades. A l'ouest, le prisme est découpé aux deux étages inférieurs dans un geste accueillant celui qui arrive le long de la Veveyse, permettant une entrée indépendante au public des activités de la salle de sport. A l'est, il est découpé en réaction à la forte présence de la tour de l'autre côté de la rue, permettant la création d'un accès de service à la cuisine. Au nord, c'est toute la façade de l'étage en relation à la place qui est en retrait, formant un préau couvert abritant l'entrée à l'école et à ses activités publiques. Au sud, l'absence d'un tel procédé formel est regrettée par le Jury qui perçoit la façade du volume comme de trop grande hauteur.

L'utilisation de la dénivellation du site, avec la disposition des activités du programme et leurs entrées à différents niveaux garantissent une liberté d'usage entre les activités scolaires et celles plus publiques. En amont, le léger encaissement de l'esplanade d'accès principaux permettra d'affiner la distinction entre une place de quartier et la cour de récréation. En aval, la disposition des vestiaires de la salle de gym avec une entrée de plain-pied depuis les terrains de sport améliore l'utilisation de ceux-ci.

L'utilisation de ce dénivelé permet aussi une mise en place efficace et précise des éléments du programme dans une coupe qui évite de profonds terrassements avec la disposition de la salle de gym et ses locaux d'engins au plus bas, complétée au-dessus, au niveau d'un rez inférieur, par une galerie en anneau autour du vide de la salle qui dessert les vestiaires en relation aux terrains extérieurs et se dilate pour former un hall généreux à l'entrée côté Veveyse. Au niveau d'un rez supérieur, l'entrée depuis la place donne sur un vaste hall qui permet un accès indépendant à la bibliothèque, aux étages inférieurs et aux classes par deux distributions verticales filtrant la relation visuelle du hall avec la salle de sport. Autour du vide de celle-ci, une nouvelle galerie, avec deux distributions verticales complémentaires, dessert la cuisine, le restaurant et le foyer, qui pourraient être réunis à certaines occasions. Ceux-ci sont orientés au sud avec une vue dominante sur les terrains de sport.

Les trois étages supérieurs regroupent les salles de classe qui sont placées sur les quatre façades extérieures alors que les salles spéciales sont disposées de part et d'autre de la cour dont le sol forme le plafond vitré de la salle de gym. Leur distribution se fait par un large couloir central qui prend la lumière naturelle et donne des vues de manière variées, tantôt sur les petits côtés de la cour, tantôt sur le paysage extérieur. Ils sont accessibles par les distributions verticales qui occupent les quatre angles du bâtiment. Des resserrements et des dilations de l'espace du couloir évitent une trop grande longueur à celui-ci. Cette solution assure une grande flexibilité quant à l'attribution des classes et des liaisons intérieures de qualité avec les autres éléments du programme pour tous les élèves. Elle met en scène la

gradation entre des espaces publics, plus collectifs et plus privés, cela toujours éclairé d'une lumière naturelle abondante.

La construction porteuse envisagée est simple, murs et dalles en béton. Toutefois, la structure porteuse des classes, en porte-à-faux sur la salle de sport et sur les entrées devra être précisée. L'ensemble de la construction de l'enveloppe, en matériaux écologiques ou durables, principalement en béton recyclé, ainsi que les mesures prévues, dont la compacité de la forme, pour atteindre une économie des consommations d'énergie, répondent au programme. Ce qui est renforcé par l'utilisation d'un seul bâtiment, économique dans la gestion de celui-ci, que ce soit au niveau de son entretien ou à celui de ses distributions et régulations techniques.

Le Jury reconnaît la grande qualité de ce projet dans sa composition d'un seul volume concentré autour de sa cour et qui cependant rayonne sur l'extérieur par ses entrées et ses vues sur les paysages variés du quartier, un quartier qui pourra facilement s'approprier les espaces collectifs et publics d'une école ouverte à la collectivité.